



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX

utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES (dite CNEA)

Séance plénière du mardi 9 décembre 2025

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Ivan BALANSARD, Elodie BOUCHOUX, Juliette COGNIE, Delphine DENAIS-LALIEVE, Manuel DOUMEAU, Aurélien DROUARD, Damien GERVASONI, Franziska GREIN, Agnès LE BON, Isabelle LE PARCO, Marylène NAU, Emmanuel RAVIDA, Daniel ROUIRE, Silvia VINCENT-NAULLEAU, Catherine VOGT, Cheyenne ZELLENKA, Emmanuel DUMAS (MinArm), Fanny MAGISSON (MinArm), Tiffany BOYER (MAASA), Anne-Claire LOMELLINI-DERECLLENNE (MAASA), Laurent PINON (MESRE/DGRI)

Membres excusés : Nathalie BOURGES ABELLA, Lilas COURTOT, Kévin DHONDT, Didier FERAY, Olivier LOGET, Adriana OANCEA NEGRO, Laure PREVOST, Samuel VIDAL, Gérard BASSOT (MTECT/DGALN), François LENGRAND (MTECT/DGALN), Valérie NIVET-ANTOINE

Secrétariat : Christophe JOUBERT (MESRE/DGRI), Valérie GOMEZ (MESRE/DGRI)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 14 octobre 2025
3. Avis sur les 5 dossiers de formation
4. Retour sur la réunion point de contact nationaux des 12 et 13 novembre 2025
5. Présentation et discussion sur la pertinence d'une feuille de route nationale pour réduire progressivement l'expérimentation animale
6. Point sur l'avancement des GT (actions réalisées, prochaines dates de réunions)
7. Co-organisation et/ou soutien d'une enquête nationale sur les méthodes alternatives / substitutives (en partenariat avec le FC3R et le Comité scientifique Pro Anima)
8. Maintien des lignées sous forme respirante
9. Bilan CNREEA 2024

10. Définition des « essais cliniques vétérinaires » et création d'un GT

11. Points divers

- a. Point sur les problèmes rencontrés par les vétérinaires dans le cadre du projet de courrier CNEA vers ordre des vétérinaires
- b. Point sur les levées de réserves

Le président ouvre la séance à 10h03.

1. Mot de bienvenue

Le président remercie les membres pour leur présence. La démission de Patrick VIOLAS est annoncée. Il invite les représentants des associations protectrices des animaux reconnues d'utilité publique à informer leurs collègues qu'ils peuvent envoyer leurs candidatures au MAASA. Le président rappelle la nécessaire expression des diverses sensibilités au sujet de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques au sein de la CNEA.

Il souligne l'importance de la représentativité des différentes sensibilités.

2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 14 octobre 2025

Le relevé de décisions est approuvé.

3. Avis sur les 5 dossiers de formation

Dossier n°1 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Université de Nantes, UFR Sciences et techniques

Intitulé : Application des procédures expérimentales aux animaux rats et souris

Référence : 2025-12

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable sans réserve et avec 1 recommandation**.

Recommandation :

1. Pour le renouvellement de la formation, veuillez veiller à l'orthographe lors de la rédaction des documents officiels et prévoyez la transmission d'un planning de l'ensemble des cours.

Remarque :

La CNEA a apprécié les efforts de réduction du nombre d'animaux utilisés dans les travaux pratiques et vous encourage à les poursuivre.

Dossier n°2 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures

expérimentales chirurgicales (Chir)

Sorbonne Université

Intitulé : Initiation à la chirurgie expérimentale

Référence : 2025-6

Renouvellement

La commission donne un **avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation**.

Réserve :

1. Veuillez fournir un exemple d'attestation de suivi de formation conforme au guide d'évaluation des dossiers de formation de la CNEA.

Recommandation :

1. Pour la demande de renouvellement de l'agrément de la formation, veuillez veiller à indiquer l'adresse de l'établissement utilisateur en plus du numéro d'agrément et à l'exactitude du calcul du nombre d'heures de la formation.

Dossier n°3 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant les procédures expérimentales (F1)

Laboratoire Mitovasc UMRCNRS 6015 / INSERM U1083

Intitulé : Formation à l'utilisation des rongeurs à des fins scientifiques – Conception et Réalisation des procédures

Référence : 2025-13

Renouvellement

La commission donne un **avis défavorable** pour les motifs suivants :

Motifs :

- Les durées prévues pour le module de base et le module spécialisé de la formation sur le formulaire CERFA ne respectent pas les attentes du guide d'évaluation des formations de la CNEA (rappel des durées minimales des formations) et elles ne sont pas cohérentes avec les informations du document annexe.
- Pour chacun des items sensibles « douleur », « analgésie/anesthésie », « points limites » et « euthanasie » le temps prévu dans les modules ne sont pas suffisamment explicités.
- La cohérence des modules, leur dénomination et contenu entre le CERFA et les différents documents de l'annexe doivent être revus.
- Les objectifs pédagogiques, les moyens et le contenu des TD et TP doivent être précisés et mieux décrits.
- La progression pédagogique lors des travaux pratiques et l'éventuelle utilisation de modèles inertes avant le recours aux animaux vivants doit être précisée.
- Le nombre total des animaux qui seront utilisés doit être indiqué.
- Les gestes appartenant à une formation de chirurgie doivent être exclus d'une formation destinée aux personnes concevant des projets.
- Les conditions d'inscription à la formation ne sont pas précisées.
- Les modalités de gestion de l'assiduité et des absences ne sont pas précisées
- Les informations relatives aux sessions précédentes (retour d'expérience sur le nombre d'apprenants et les taux de succès durant les quatre dernières années, le nombre d'animaux et les améliorations en termes de 3Rs) doivent être fournies.

Remarque :

Veuillez vous référer au guide d'évaluation des dossiers de formation de la CNEA ([CNEA - Proposition de guide d'évaluation des dossiers de demande d'approbation des formations](#)).

Dossier n°4 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Université de Picardie Jules Verne

Intitulé : Formation l'expérimentation animale – Niveau « Appicateur des procédures expérimentales »

Référence : 2025-14

Renouvellement

La commission donne un **avis défavorable** pour les motifs suivants :

Motifs :

- Il manque 1h de cours au module complémentaire (il est possible d'introduire la correction en groupe de l'examen d'une durée d'une heure) ;
- L'intitulé de la formation n'est pas conforme au guide d'évaluation des dossiers de formation de la CNEA (mentionner le groupe d'espèces) ;
- L'emploi du temps doit être en adéquation avec les volumes horaires des cours ;
- La présence d'un troisième intervenant n'est pas prévue à la première séance des TP si plus de 8 étudiants présents, pour respecter le ratio d'un encadrant pour 4 étudiants ;
- La nécropsie n'est pas la réhabilitation d'un animal ;
- La rédaction des objectifs pédagogiques ne rappelle pas la nécessité d'un tutorat avant d'être autonome sur l'animal ;
- La formulation du nombre d'animaux par étudiants dans le CERFA doit être revue ;
- L'intitulé des modules 7 et 12 sur l'euthanasie ne précise pas les points abordés dans chacun des deux cours ;
- Des enseignants suppléants ne sont pas prévus ;
- La date de la dernière formation continue pour chacun des enseignants n'est pas indiquée.

Rappel : toute formation réglementaire est assujettie à un tutorat validant l'acquisition des compétences.

Par ailleurs, la CNEA vous recommande pour une éventuelle nouvelle demande d'approbation de formation de :

- Prévoir la possibilité d'utiliser ces cadavres pour s'entraîner aux voies d'administration, et vérifier la qualité de l'injection (ex IP) ;
- Ajouter une question sur la gestion de la douleur, les principes éthiques et les connaissances de bases sur les rats et souris ;
- Revoir le terme « réhabilité » concernant l'utilisation des animaux pour faire une autopsie. La réhabilitation correspond au placement des animaux dans un refuge ou une association pour une adoption ;
- De remplacer le cours 6a : en ce qui concerne la mise en œuvre des points limites par un TD serait plus indiqué qu'un cours magistral ;
- Revoir la question 19 sachant que le pentobarbital n'existe plus que pour l'euthanasie (avec sédation pour certaines espèces).

Dossier n°5 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (F2)

Institut Universitaire de Technologie (IUT), Université de Lille

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales en expérimentation animale

Référence : 2025-15

Renouvellement

La commission donne un **avis défavorable** pour les motifs suivants :

Motifs :

- L'intitulé de la formation et l'attestation de formation ne sont pas conformes au guide d'évaluation des dossiers de formation de la CNEA sur l'évaluation des formations
- Les cours sur les items sensibles ne sont pas clairement identifiés et les volumes horaires ne correspondent pas aux minima requis
- Les informations concernant la qualification des enseignants des TP ne sont pas fournies (voir guide d'évaluation des dossiers de formation de la CNEA sur l'évaluation des formations)
- Les contenus des TP ne sont pas décrits et ne permettent pas de préciser le cumul des gestes réalisés sur les animaux. A défaut, la demande d'autorisation de projet n'est pas fournie.
- Le calendrier et la chronologie des TP ne sont pas suffisamment clairs pour appréhender la progressivité des acquisitions de compétences
- Le déroulé du TP sur lapin et la séquence de formation autour du gavage ne sont pas suffisamment précis.
- Le déroulé du TP sur souris, les tests comportementaux utilisés et la justification de la durée de 9h00 ainsi que les objectifs pédagogiques ne sont pas suffisamment précisés

Par ailleurs, la CNEA vous recommande pour une éventuelle nouvelle demande d'approbation de formation d'organiser une correction collective de l'évaluation.

Rappels sur les modalités d'évaluation des dossiers

Concernant le processus d'évaluation, le MAASA précise que conformément au guide d'évaluation, seules des précisions mineures peuvent être demandées par les rapporteurs aux responsables de formation. Les dossiers déposés dans Pléiade sont les seules pièces à étudier pour des raisons de traçabilité et d'équité. En ce qui concerne les levées de réserves, les responsables de formation doivent contacter les rapporteurs et apporter les informations/documents requis pour une telle levée. Charge aux rapporteurs d'informer le secrétariat de cette levée des réserves.

4. Retour sur la réunion point de contact nationaux des 12 et 13 novembre 2025

Les participants à cette réunion étaient Anne-Claire LOMELLINI-DERECLLENNE et Christophe JOUBERT.

Un diaporama de synthèse est projeté en séance et fait apparaître les principaux points abordés :

- Document Education & Training
- Remplacement
- ALURES
- Atelier FELASA
- Phalangectomie

La Commission européenne a transmis la mise à jour du guide « *Education & Training* » pour une approbation par les Etats membres avant le 31 janvier 2026. Après approbation, la Commission procédera à sa publication et à ses traductions. Cette mise à jour va être diffusé

prochainement à l'ensemble des membres de la commission. Un avis de la CNEA est attendu sur sa mise en œuvre en France.

Les ministères soulignent que cette mise à jour soulève diverses interrogations dont la CNEA doit s'emparer :

- Le dispositif actuel français répond-t-il aux éléments formulés dans cette mise à jour ?
- Le cas échéant, quels sont les écarts avec le guide et comment les considérer ?
- La circulation des chercheurs au sein de l'UE ne pourrait-elle pas être à terme entravée ?

5. Présentation et discussion sur la pertinence d'une feuille de route nationale pour réduire progressivement l'expérimentation animale

Un diaporama de synthèse concernant le concept et l'intérêt d'une feuille de route nationale est projeté en séance par un membre de la commission. Certains pays voisins, comme le Royaume-Uni ont déjà élaboré une telle feuille de route afin d'accentuer les principes de réduction et de remplacement en expérimentation animale. D'autres, comme l'Allemagne, travaillent sur ce sujet. L'idée est d'avoir pour objectif ultime un monde sans utilisation d'animaux sauf cas exceptionnels en proposant un nouveau système de recherche. Les discussions soulignent la nécessité de choisir des indicateurs qui permettent de mesurer les progrès pour planifier les évolutions et mettre en avant les priorités. La CNEA pourrait participer à l'élaboration de cette feuille de route.

La recommandation retenue est la suivante :

« Considérant les attentes sociétales relatives à la protection animale et les enjeux d'innovation en matière de recherche scientifique et médicale, la CNEA recommande aux ministères de développer une stratégie nationale ambitieuse et réaliste visant le remplacement des animaux utilisés à des fins scientifiques au travers d'une feuille de route incluant des objectifs et des jalons explicites ».

Cette proposition est validée par un vote unanime des membres (pour information, les représentants des ministères se sont abstenus de participer au vote). Ce travail pourrait être piloté par le FC3R en concertation avec la CNEA.

6. Point sur l'avancement des GT (actions réalisées, prochaines dates de réunions)

Depuis quelques temps, on note un manque de dynamisme des groupes de travail. Un point d'étape est fait sur chaque groupe. Un appel à candidature pour un nouveau pilote du GT glossaire est lancé.

Le président rappelle que l'activité des GT est essentielle au fonctionnement de la CNEA et qu'elle permet d'alimenter les débats qui ont lieu lors des réunions plénières et qui ne peuvent pas se limiter à la seule évaluation des formations.

7. Co-organisation et/ou soutien d'une enquête nationale sur les méthodes alternatives / substitutives (en partenariat avec le FC3R et le Comité scientifique Pro Anima)

La protection animale a proposé à la CNEA de co-organiser et/ou soutenir une enquête nationale sur les méthodes alternatives / substitutives (en partenariat avec le FC3R et le Comité scientifique Pro Anima) afin d'établir un état des lieux pertinent de la situation française.

En complément d'une feuille de route française pour l'élimination progressive des tests sur animaux, ceci constituerait un point de départ, et permettrait de mieux identifier les besoins, les acteurs, les savoirs et expertises à l'échelle nationale.

Le soutien de la CNEA à cette enquête permettra d'avoir un plus large panel de réponses, donc une meilleure représentativité. Selon le FC3R, l'enquête pourrait être menée courant 2026, et constituerait un suivi / une continuité avec la première enquête menée par le centre en 2023, dont le rapport a été publié cette année.

Le président de la CNEA manifeste son intérêt pour cette enquête et indique qu'il faut mieux identifier les besoins et attendus.

8. Maintien des lignées sous forme respirante

Un diaporama est présenté en séance par un membre de la commission afin de mettre en lumière les enjeux scientifiques et éthiques de cette pratique. Cette activité réglementée a un coût non négligeable sur les points suivants :

- Vies animales, souffrance
- Moyens humains
- Moyens financiers
- Moyens logistiques

Les 3R sont-ils suffisamment mis en œuvre pour le maintien des lignées ?

Le maintien de lignées pour la recherche reste un mal nécessaire tant que la science n'a pas trouvé de substituts parfaits. La cryoconservation apparaît comme outil éthique et économique indispensable qui peut permettre aux centres de recherche de respecter les 3R en limitant l'existence d'animaux modèles et la souffrance animale à la stricte nécessité scientifique.

9. Bilan CNREEA 2024

On compte désormais 86 comités d'éthique, comprenant au total 2200 membres. On constate des difficultés de recrutement et une grande disparité. 90% des projets sont modifiés après leur évaluation. Les évaluations sont rendus hors délais de 7 semaines dans 45% des cas. 28% des comités mentionnent des problèmes de moyens.

10. Définition des « essais cliniques vétérinaires » et création d'un GT (**point reporté à la séance prochaine**)

11. Points divers

- a. Point sur les problèmes rencontrés par les vétérinaires dans le cadre du projet de courrier CNEA vers ordre des vétérinaires

Actuellement, le code de déontologie de l'ordre national des vétérinaires est en cours de modifications. De nombreuses problématiques sont soulevées régulièrement (mode d'exercice et domiciliation, habilitation sanitaire, ayant droit du médicament, destruction de médicament...), il semble opportun de prendre en compte ses problèmes.

Les présidents des CNEA et CNREEA vont adresser un courrier commun à l'attention de la ministre de l'agriculture, de la directrice générale de l'alimentation et au président de l'ordre national des vétérinaires pour solliciter un entretien avec les services concernés.

b. Point sur les levées de réserves

Il reste des formations pour lesquelles les levées de réserves n'ont pas été effectuées, certaines formations datent de juin 2025 . Un envoi aux rapporteurs concernés va être fait très rapidement.

Clôture de la séance à 17h14